

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 52 titulaires, 5 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Paule BERGES	à	Patrick MAUNAS
Alain CAMSUZOU	à	Jean CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Valérie SARTOLOU	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD

Suppléants :

Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre-Félix CAUHAPE
Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

Le - 9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE  
OLORON S/MARIE

**OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'OBJECTIFS TRANSITOIRE 2017**

Mme CAMPELLO rappelle que par délibération du 31 janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a délégué la compétence « Promotion de tourisme » à l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) office de tourisme communautaire, créé le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Conformément à ses statuts, l'office de tourisme communautaire a pour missions :

- L'accueil et l'information des touristes,
- La promotion touristique du territoire communautaire,
- La coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local,
- La participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques,
- La commercialisation des prestations de services touristiques (séjours packagés, visites guidées, produits locaux, produits boutiques, etc...),
- La consultation sur des projets d'équipements touristiques collectifs et, éventuellement, la gestion d'équipements touristiques collectifs,
- Le concours à l'organisation d'événements contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la Communauté de Communes.

A ce titre, les missions confiées à l'EPIC nécessitent d'être encadrées par une convention d'objectifs, définie dans un contexte de fusion, dont les principaux points sont les suivants :

- Mettre en place la structuration de l'Office de Tourisme communautaire aux plans administratif, juridique, comptable, budgétaire, organisationnel...
- Communiquer auprès des élus et des acteurs sur la nouvelle organisation et ses enjeux,
- Participer en collaboration avec le Pôle Politique touristique à la définition du Schéma de Développement touristique 2018/2020,
- Elaborer le plan d'actions marketing 2018/2020,
- Définir une stratégie de promotion et de communication touristique conforme aux enjeux et axes stratégiques définis,
- Percevoir la taxe de séjour et mettre en place l'animation nécessaire auprès des loueurs et des collectivités afin d'optimiser ses recettes.

La participation financière de la collectivité à l'office de tourisme, d'un montant de 379 575 €, inscrite au Budget Primitif de la communauté de communes pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2017, est d'ailleurs une traduction de cette convention d'objectifs transitoire qui tient compte de l'actualité, des orientations, des réglementations, des enjeux et des projets de développement.

Une convention d'objectifs pluriannuelle 2018/2020 avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn sera établie à la fin de l'année 2017 afin de mettre en œuvre les axes stratégiques définis par la collectivité pour les 3 ans à venir.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention d'objectifs de l'office de tourisme pour la période Mai à Décembre 2017, jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 3.10.17



Le Président

Daniel LACRAMPE

